

Commune de RUFFEY-LES-BEAUNE (Côte d'Or)
Réunion du 12 NOVEMBRE 2024

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal est convoqué en séance publique, le MARDI 12 NOVEMBRE 2024 à 19H00 à la mairie, salle du conseil.

A Ruffey-Lès-Beaune, le 5 novembre 2024

Pour le maire, Gérard GREFFE, empêché,

Le 1^{er} adjoint, Cyril VACHON

ORDRE DU JOUR :

- 1./ Approbation du compte-rendu de la séance précédente.
 - 2./ Compte-rendu des décisions prises par le maire ou son suppléant par délégation.
 - 3./ Délibération sur la fin de l'assujettissement à la TVA du budget lotissement du fait de sa dissolution
 - 4./ Décisions modificatives au budget principal et budget annexe fin du lotissement
 - 5./ DETR : travaux 2025 Maison France service
 - 6./ Enveloppe indemnitaire RIFSEEP
 - 7./ Rapport de la chambre régionale des comptes + rapports d'activités concernant la communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud.
 - 8./ Fixation du prix du repas des aînés.
 - 9./ Compte-rendu visite syndicat de rivières suite inondation
 - 10./ Informations - Questions diverses
-

PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
12 NOVEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le douze novembre à dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Cyril VACHON, premier adjoint.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13 – Quorum : 7

Présents : M. Cyril VACHON - M. Patrick SCHWIRTZ - M. Philippe WEMMERT, adjoints - Mme Aurore CRETIN - M. Arnaud TARTARIN - M. Lionel BECLIER- M. Sébastien FOL- M. David PARRAIN - Mme Magali GODARD- M. Alain CLEMENT- Mme Patricia GUILLAUME conseillers municipaux.

Absents : M. Gérard GREFFE –

Excusée : Mme Nolwenn BEROUJON a donné pouvoir à M. Cyril VACHON

Secrétaire de séance : David PARRAIN

1./ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance précédente.

2./ COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE OU SON SUPPLEANT PAR DELEGATION

Le premier adjoint rend compte des décisions prises par le maire suite aux délégations accordées conformément à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales et à la délibération du conseil municipal en date du 9 juin 2023 : Néant

3./ DELIBERATION SUR LA FIN DE L'ASSUJETISSEMENT A LA TVA DU LOTISSEMENT DU FAIT DE SA DISSOLUTION :

DELIBERATION N°001

Suite à la clôture de l'opération « lotissement le Clos de la Lauve », le conseil municipal, à l'unanimité,

- Demande au Service des Impôts, SIP de Beaune la fin de l'assujettissement à la TVA du fait de cette dissolution.
- Donne tous pouvoirs au premier adjoint par empêchement du maire pour faire les démarches nécessaires.

Délibération exécutoire après transmission en sous-préfecture et publication le 18 novembre 2024

4. /DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE FIN DU LOTISSEMENT

DELIBERATION N°002

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « LE CLOS DE LA LAUVE »

Pour le budget annexe du Clos de la Lauve », une dernière décision modificative est nécessaire afin de constater les dernières écritures comptables.

DEPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT			
023	16 283,33	71355 (042)	16 283,33
605	- 110,57	75888	-2,00
60633	64,73		
65822	45,71		
65888	-1,87		
INVESTISSEMENT			
3555(040)	16 283,33	021	16 283,33
TOTAL DEPENSES	32 564,66	TOTAL RECETTES	32 564,66

Délibération exécutoire après transmission en sous-préfecture et publication le 18 novembre 2024

DELIBERATION N°003

BUDGET PRINCIPAL

Une décision modificative est nécessaire afin d'abonder le chapitre 012

DEPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT			
6411	5 000.00	Pris sur les excédents	7 000,00€
6450	2 000,00		
TOTAL DEPENSES	7 000.00	TOTAL RECETTES	7 000.00

Délibération exécutoire après transmission en sous-préfecture et publication le 18 novembre

5./DETR : Travaux 2025 Maison France Service

DELIBERATION N°004

Le troisième adjoint présente le devis pour la constitution d'un sas pour l'entrée de la France Service, ainsi que le remplacement de la porte d'entrée. Le conseil municipal à l'unanimité, adopte le principe de ces travaux estimés par devis de Maestra fermetures pour 4 868,74€ TTC (porte d'entrée) et BMF (Bourgogne Menuiseries Fermetures) pour 4 584,53€ TTC.(sas d'entrée)

- Sollicite l'aide de l'État au titre de la DETR
- Dit que les sommes seront prévues ainsi que la subvention éventuelle au budget 2025
- Donne pouvoir au premier adjoint par empêchement du maire pour signer les devis correspondants une fois la subvention accordée.

Délibération exécutoire après transmission en sous-préfecture et publication le 18 novembre 2024

6./ Enveloppe indemnitaire RIFSEEP

DELIBERATION N°005

Le premier adjoint rappelle que le RIFSEEP mis en place par délibération du conseil municipal du 5 juillet 2016, avec avis favorable du CTP est un dispositif qui permet de regrouper l'ensemble des primes autrefois attribuées à des titres divers aux personnels territoriaux. Le RIFSEEP se décompose en deux blocs recouvrant des critères différents: l'IFSE et le CIA.

L'IFSE a été mis en place au profit du cadre d'emploi des attachés territoriaux, dans le groupe de fonction « direction d'une collectivité ». Il est notamment prévu à l'article 4 de la délibération que le montant annuel attribué à l'agent fera l'objet d'un réexamen au moins tous les quatre ans, examen qui a eu lieu en septembre 2020.

Le CIA a été mis en place par délibération complémentaire du 05 Juin 2018 avec avis favorable du CTP et doit être revu annuellement en fonction des résultats de l'entretien d'évaluation professionnelle qui serve de référence pour l'attribution de ces primes ;

Après en avoir délibéré le conseil municipal , à l'unanimité de ses membres porte les montants plafonds suivants :

CADRE ATTACHE

GROUPE FONCTION : Direction d'une collectivité non logé

IFSE : 9600,00€ brut annuel, le versement ayant lieu mensuellement.

CIA 2000.00€ brut annuel – Versement en une seule fois.

Donne tous pouvoirs au premier adjoint pour prendre l'arrêté attributif dans la limite de cette enveloppe.

Madame la Secrétaire remercie le conseil municipal pour la revalorisation de ces montants, compte tenu des montants attribués dans des communes similaires de la fin de carrière de l'agent en place dans la commune depuis 15 ans, et de l'avantage que peut procurer cette revalorisation pour la retraite complémentaire dudit l'agent.

Délibération exécutoire après transmission en sous-préfecture et publication le 18 novembre 2024

7./ Rapport de la chambre régionale des comptes + rapports d'activités concernant la communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud :

DELIBERATION N°006

En application des dispositions de l'article L.243-8 du code des juridictions financières, la chambre régionale des comptes adresse aux communes le rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud pour les exercices 2018 et suivants.

Après lecture de la synthèse, le conseil municipal, prend acte de ce rapport.

Délibération exécutoire après transmission en sous-préfecture et publication le 18 novembre 2024

DELIBERATION N°007

Le premier adjoint présente ensuite une copie de l'arrêté inter préfectoral portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Beaune Côte et sud en date des 21 et 23 octobre 2024.

Il présente ensuite le bilan 2023 et triennal du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2021-2026 mis à disposition du public en mairie pendant un mois.

Enfin, le rapport d'activités 2023 de la communauté d'agglomération est porté à la connaissance du conseil municipal.

le conseil municipal, prend acte de ces rapports.

Délibération exécutoire après transmission en sous-préfecture et publication le 18 novembre 2024

8./Fixation du prix du repas des aînés

DELIBERATION N°008

La commission « animation -lien social » a travaillé sur le repas à destination des aînés du village qui aura lieu le dimanche 8 décembre, le repas sera confectionné par PLAISIRS DE LA TABLE traiteur à Nuits-St-Georges et animé par M.BUELHA de Vignoles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide

- De fixer le prix du repas à 34,00€ pour les accompagnants.

Le premier adjoint précise que la commission va étudier lors d'une prochaine réunion le panier gourmand offert aux seniors ne participant pas au repas.

Le conseil municipal décide d'offrir soit le repas, soit le panier gourmand aux employés municipaux.

Délibération exécutoire après transmission en sous-préfecture et publication le 18 novembre 2024

9./ Compte-rendu visite syndicat de rivière suite inondation

Le premier adjoint a rencontré les responsables du syndicat d'aménagement du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin Versant de la Dheune (SMABVD) son vice-président, les techniciens ; un état des lieux sur le terrain au niveau de La Lauve a été fait avec constats de la présence d'embâcles à certains endroits et de la nécessité d'effectuer certains travaux en amont du village...). Le syndicat prévoit d'effectuer ces travaux et d'engager une réflexion à plus long terme sur la morphologie des berges entre Varennes et Ruffey.

Une réunion publique a été demandée ; une réflexion de la part du SMABVD est en cours.

Un échange a lieu entre les conseillers, lesquels insistent sur une véritable et rapide intervention du syndicat.

10./ INFORMATIONS-QUESTIONS DIVERSES :

Le premier adjoint donne ensuite les informations suivantes, sur :

- La commission « recrutement » a rencontré deux candidates au poste de secrétaire, sur les 7 aspirants. La première secrétaire de mairie de l'Ain, qui souhaite se rapprocher de la Saône-et-Loire et la seconde secrétaire actuelle d'Argilly-Quincey. Cette dernière discrète, avenante est à même de correspondre au poste, selon la commission. Après un deuxième entretien, en présence du troisième adjoint, le premier adjoint a confirmé à son embauche au 1^{ER} mars 2024. (Mme Godard regrette que la commission « recrutement » n'ait été convoquée uniquement au premier entretien et en journée, ne lui permettant pas d'y assister)
- Il fait part de l'augmentation de 13% des cotisations pour 2025 du contrat groupe assurance statutaire, conclu avec CNP assurances et WTW (courtier) par l'entremise du CDG 21 qui a négocié parallèlement de l'absence de nouvelle majoration jusqu'à la fin du marché
- Il informe ensuite le conseil municipal de dons faits par M. Demoulin de 5 volumes écrits par Pierre Joigneaux provenant de la succession JOIGNEAUX-ROBELIN-MOREAU-DEMOULIN, d'une monographie de la commune, du journal d'agriculture pratique et de deux portraits de Pierre Joigneaux ainsi que d'une facture encadrée avec l'écriture et la signature de ce dernier Le conseil municipal remercie chaleureusement pour les dons.
- Il laisse la parole aux conseillers municipaux :
- M SCHWIRTZ fait un point voirie : Il explique travailler actuellement faire les cahiers des charges pour les travaux de voirie à Varennes ; il invite les conseillers à une réunion, sur place, à Varennes le samedi 23 novembre à 10 heures.
- Concernant le chemin de Borne. L'ONF pourrait intervenir financièrement sur l'aménagement renforcé au niveau du carrefour avec la D 973; La commission voirie a émis un avis défavorable et souhaite la réfection totale de la chaussée en bicouche (travaux réalisés au printemps 2025) et de limiter le tonnage à 3.5T entre la D 973 et l'entrée de la forêt domaniale de Borne.
- M.SCHWIRTZ présente un devis de l'entreprise CORDEX pour la taille des tilleuls, rue du moulin, grande rue et au cimetière ; ce devis comprend aussi des conseils pour la taille d'arbres au verger conservatoire le tout pour 4 224,00€ TTC. Ce devis est accepté. Mme CRETIN insiste sur la nécessité de réaliser cette taille au plus vite.
- M.TARTARIN réitère sa demande sur la grille à installer dans le bas de la rue Charles Breton .
- M. Philippe WEMMERT convoque l'ensemble des conseillers pour déterminer le choix des luminaires à installer dans la salle de conseil municipal, le lundi 18 novembre à 18h30 en mairie.
- M Alain CLEMENT informe que M Jean-Lucien POINCENOT l'a interpellé au sujet de son entrée de garage problématique. Les adjoints vont prendre rendez-vous prochainement avec lui.

Le premier adjoint reprend la parole pour fixer l'agenda suivant :

- * Conseil d'école jeudi 14 novembre à 18h
- * Commission « sécurité environnement » le lundi 18 novembre à 19h
- * Commission « animation lien social » le lundi 25 novembre à 18h30
- * Commission Rufféen le jeudi 21 novembre à 18heures 30

Le prochain conseil municipal est fixé au mardi 3 décembre 2024

Plus personne ne sollicitant la parole, la séance est levée à 21heures30

M. David PARRAIN

Monsieur Cyril VACHON

En application de l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal lors de la présente séance a été affichée à la mairie le 18 novembre 2024